

**COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF**  
**Procès- Verbal du conseil municipal**  
**du 3 mars 2026**

Présents : GUYETANT Mélanie, GRAPPE Bernadette, CHEVALIER François, FRANCOIS Marine, JARNO Pascal, BRUILLOT Maxime, BRETON Nicolas, DURANTON Jacques, BAUDURET Matthieu.

Excusés : BULONE Géraldine (pouvoir à François CHEVALIER), JACQUIN Thibault (pouvoir à Matthieu BAUDURET), CLERGET Sébastien (pouvoir à Mélanie GUYETANT).

Absent : DE JACQUELOT Rodolphe

Mme GRAPPE Bernadette a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du procès-verbal précédent.
- ✓ Vote Budget Primitif : COMMUNAL et ASSAINISSEMENT.
- ✓ Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 3 février 2026.

Mme le Maire propose d'ajouter deux points : 1. Décision sur la gestion des parcelles avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN). 2. Délibération concernant une motion du SIDEC : approuvé à l'unanimité.

Information diverse : L'aide financière de 64 € votée lors du dernier conseil pour deux enfants scolarisés à Saint-Laurent n'est plus nécessaire. La commune de Saint-Laurent finance l'intégralité du voyage scolaire pour tous les enfants.

2. Vote des budgets primitifs 2026 :

Le budget a été préparé de manière simplifiée en raison de l'année électorale, en se basant sur les réalisations de 2025 et en prévoyant des réserves.

- ✓ Approbation à l'unanimité du budget Communal 2026 qui s'équilibre comme suit
  - Dépenses et Recettes de fonctionnement : 890 503 €.
  - Dépenses et Recettes d'Investissement : 357 691 €.
  
- ✓ Approbation à l'unanimité du budget Assainissement 2026 qui s'équilibre comme suit
  - Dépenses et Recettes de fonctionnement : 116 590 €.
  - Dépenses et Recettes d'Investissement : 21 578 €.

3. Attribution de parcelles en zone humide (en collaboration avec le CEN)

Suite à un appel à candidatures pour l'exploitation de sept parcelles en zone humide, quatre exploitants ont été auditionnés. Le Conseil Municipal valide la signature du prêt à usage gratuit de 2 ans des parcs 4 – 5- 6 (situés le long du lac d'Ilay) au GAEC BENIER ROLLET de Saugeot et du parc 7 (La Grande Léchère) à l'EARL LA BELLE HIRONDELLE (Heidi PILLOUD).

4. Motion du SIDEC sur la compétence Énergie

Le SIDEC a transmis une motion visant à réaffirmer le maintien de la compétence "autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz" au sein du bloc communal, en opposition à un projet gouvernemental de la transférer au département. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

## 5. Questions Diverses

- **Demande de Heidi PILLOUD** : L'exploitante sollicite l'autorisation de créer un chemin d'accès depuis son exploitation jusqu'à la route communale pour faciliter ses manœuvres. L'autorisation est accordée à l'unanimité.
- **Vente de terrain** : Le conseil est informé que Damien Saintrac, locataire de la commune, est intéressé par l'acquisition du terrain communal rue du Stade. Le dossier sera transmis à la future équipe municipale pour négociation.
- **Demande d'emplacement pour un food truck** : un courrier de Yann Janin a été reçu. La future équipe municipale sera chargée de définir une réglementation (emplacements, tarifs, conditions) pour ce type d'activité.
- **Plainte de M. et Mme Chapitey** : Un courrier fait état d'un mécontentement suite à la création d'une rigole d'évacuation des eaux pluviales sur leur parcelle lors des travaux de dérasement le long de la route du Bois de Ban menaçant leurs plantations. Une visite sur site est nécessaire pour constater les faits et échanger avec l'entreprise Béjean, qui a fait les travaux.
- **Problème d'inondation chez Mme Christine Saillard** : Un courrier signale des infiltrations d'eau dans une habitation de la grande rue lors des orages, problème apparu depuis la suppression d'un trottoir et d'une bouche d'égout. Le problème doit être étudié. La création d'un caniveau est une solution à envisager.
- **Affaissement de terrain (rue des Saillards)** : Mme Masson relance la mairie concernant un affaissement de talus sous le sentier menant à la Vierge. Il convient de vérifier le cadastre pour déterminer les responsabilités et de lui apporter une réponse.
- **Tenue du bureau de vote** : Les créneaux de permanence pour les prochaines élections sont répartis entre les conseillers.

Mme le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour leur engagement durant la mandature et les convie à un verre de l'amitié.